



UN PARTENARIAT ÉCOLE-MUNICIPALITÉ



Si le CME est bien un temps porté par la Mairie, il répond aussi à l'apprentissage des valeurs de la République et à la notion de citoyenneté, questions au cœur de la loi pour une école de la confiance.

Le projet est ainsi mis en œuvre en concertation avec les équipes enseignantes et de directions des écoles, notamment dans la réalisation des élections, dans la tenue de temps d'échanges communs par classe, dans l'approche pédagogique auprès des élèves.

TU AS D'AUTRES QUESTIONS AUXQUELLES
NOUS N'AVONS PAS RÉPONDU ?
TU VEUX PLUS D'INFORMATIONS ?



→ Tu peux prendre rendez-vous avec Mme Yveline LECAMP, adjointe à la petite enfance, à l'enfance, et aux affaires scolaires.

Elle répondra à tes questions sur rendez-vous : soit par téléphone, soit à la Mairie de DONGES

Pour cela prend rendez-vous en téléphonant au 02 40 45 79 79.

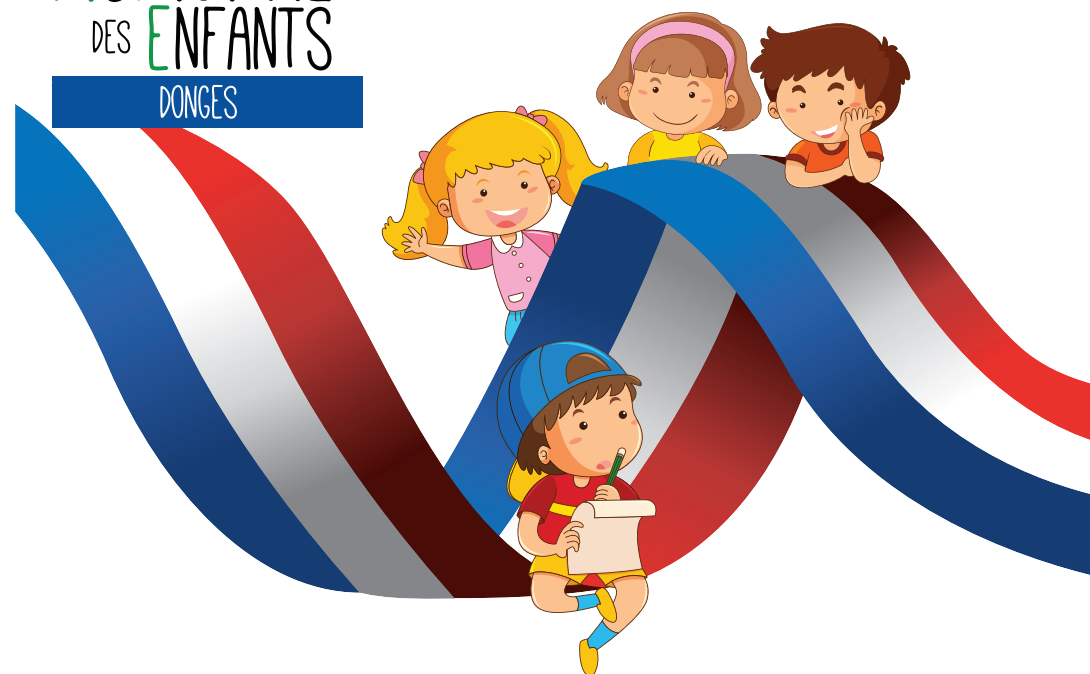


CONSEIL
MUNICIPAL
DES ENFANTS

DONGES

TU AS DES IDÉES, DES ENVIES ?

TU VEUX T'IMPLIQUER,
POUR TOI ET POUR TES CAMARADES...



DEVIENS CONSEILLER MUNICIPAL
DES ENFANTS !





LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS, C'EST QUOI ?



Le CME est un lieu de discussion, de réflexion, de proposition et d'action pour les jeunes élus. Il va te permettre aussi de mieux comprendre la vie citoyenne.

Projet de l'équipe municipale, le CME réunit des **enfants Dongeois de CM1 et CM2**, depuis la rentrée 2021-2022.



POURQUOI UN CME ?

- Pour **initier** les jeunes à la vie de la commune et à la démarche citoyenne.
- Pour **promouvoir l'enfant** comme partenaire à part entière dans la vie communale.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DU CME ?

- **Découvrir** la commune et la vie locale.
- Te **familiariser** aux étapes de la vie démocratique et à la notion d'engagement citoyen (**vote, débat, élections, commissions**).
- Te permettre de **représenter** (ou d'être représenté) au sein d'une **instance municipale**.
- De t'**impliquer** dans la réalisation de **projets utiles à tous**.



COMMENT FONCTIONNE LE CME ?

→ QUI PEUT SE PRÉSENTER ?

À **partir de la rentrée 2023**, seuls les élèves de CM1 sont candidats. Chaque classe élit 2 représentants en respectant la règle de la parité. Les représentants des CM2 ont déjà été élus en 2021.

Une autorisation de tes parents à ta participation sera nécessaire, puisque tu es mineur. Pour ta campagne, tu dois **réaliser une affiche présentant ton programme**.

→ POUR COMBIEN DE TEMPS ?

Le mandat d'un jeune conseiller est de **2 ans**. Cela te permettra de t'approprier le fonctionnement et de suivre des projets. Le mandat sera renouveler tous les deux ans, en début d'année scolaire.

→ QUI PEUT VOTER ?

Les enfants de CM1 des écoles de Donges : Ecole Césaire, Pommeraye, Saint-Joseph.

→ OÙ LE VOTE A-T-IL LIEU ?

Dans **chacune des écoles dongeoises élémentaires**, avec la mise en place d'isoloirs et d'urnes comme pour des élections officielles.

→ EST-CE QU'IL Y A DES RÉUNIONS ?

Deux réunions plénières à minima sont prévues annuellement, de septembre à juin.

Des groupes de travail à thème (=commissions) peuvent être également proposés, selon les besoins et les sujets que vous souhaitez aborder ensemble. Une rencontre par période scolaire est envisagée pour les commissions, soit **5 rencontres annuelles** environ.

Les rencontres se dérouleront le **mercredi** ou le **samedi**, en centre-ville dans la salle du Conseil Municipal. En fonction des sujets et des besoins, des rencontres sur site pourront avoir lieu.

→ QUI ANIME LE CME ?

Le CME est animé par l'adjointe aux Affaires Scolaires, **Mme Yveline LECAMP**, des techniciens, d'autres élus ou des partenaires extérieurs, en fonction des sujets traités.